



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 6 décembre 2018

Au Conseil communal de
Saint-Prex

Rapport sur le préavis no 07/10.2018 concernant le budget du service des finances communales pour l'an 2019.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour étudier le budget 2019, la Commission des finances s'est réunie le 12 novembre. Lors de cette séance, ont participé Monsieur Daniel Mosini, Syndic, Madame Carine Tinguely, Municipale et responsable des finances, Madame Barbara Regamey, Municipale s'était jointe à eux, je n'oublie pas Monsieur Jean-Yves Thévoz, boursier. Nous les remercions tous de leur présence, ils ont su nous fournir tous documents et explications pour satisfaire notre soif de curiosité. Pour rappel, la Commission des finances était composée de :

Messieurs	Alexandre	Buvelot
	David	Clénin
	Marc	Häfliger
	Henri	Haller
	Anthony	Hennard
	Michel	Conne, Président
Madame	Sylvie	Fuchs était excusée.

Relevons tout d'abord l'évolution constante et excellente des documents et tableaux de bord mis à notre disposition. Ces documents reflètent l'état de nos finances au jour de notre rencontre, mais également les divers engagements qui impacteront nos finances à court, moyen et long terme. Ces documents, fort utiles, nous ont permis de prendre les décisions que nous partageons avec vous.

Même si je l'ai répété à plusieurs reprises, il n'est pas inutile de rappeler, que sur un budget de plus de 50 millions, la part de dépenses sur laquelle nous pouvons intervenir n'est que de 10 millions. En effet, toutes les autres dépenses nous sont soit imposées (facture sociale), soit font partie d'engagements sous forme de contrats que nous avons signés, PRM, Pompiers, Protection civile, ASISE, AVASAD, ARASMAC, FAJE et AJEMA, etc.

Plus de 2 millions de déficit, cela commence à devenir sérieux... me direz-vous. Oui, nos charges augmentent toujours plus, et les recettes ne suivent pas dans la même mesure. Que faire ? Si on désire être impopulaire alors on parle d'augmenter les impôts, La Municipalité, à plusieurs reprises, a désiré le faire, mais notre commission n'a pas trouvé la situation si préoccupante. Diminuer les dépenses, mais comme je le disais plus haut, nous ne pouvons agir que sur un cinquième de celles-ci et nous savons que la Municipalité, dans toute la mesure du possible, les a contenues autant que faire se peut ou presque... La Commission des finances relève que les charges salariales s'accroissent de 4.3 % entre le réel 2017 et le budget 2019 alors que le nombre d'équivalents plein temps diminue légèrement (moins 0.3 EPT). Nous avons fait part de notre

inquiétude à ce sujet à la Municipalité, cette dernière nous a dit entamer une réflexion à ce sujet que nous soutenons entièrement. La Municipalité ne nous a toujours pas fait de propositions quant au futur de l'actuel bâtiment de l'administration; certains Conseil communaux n'auraient jamais acceptés de voter un crédit de rénovation du bâtiment de service (CHF 4'586'100.-) pour y loger notre administration sans savoir ce qu'il adviendrait de l'ancien bâtiment et ni le coût de la transformation.

L'autofinancement est un autre chiffre qui donne le pouls de notre fonctionnement, or, celui-ci est encore positif et est, pour nous commission des finances, l'indicateur qui nous fera changer d'avis quant à une augmentation du taux d'imposition. Il est vrai que moins de CHF 200'000.- commence à devenir limite.

Les recettes fiscales sont plutôt stables, chiffres basés sur 2017 et, bien sûr, sans tenir compte d'une éventuelle rentrée extraordinaire...!

Ce budget ne présente pas d'autres éléments particuliers, les différents postes sont très bien détaillés dans le préavis. Comme toutes les années, la facture sociale augmente "traditionnellement" d'une manière importante (CHF 400'000.-), quand cela s'arrêtera-t-il ? Cette augmentation représente la situation, au niveau cantonal, des citoyens qui n'arrivent plus à boucler leur budget et obtiennent un soutien de l'état.

Quant aux investissements, La Municipalité a réduit la voilure en prévoyant CHF 8,5 millions, soit une réduction de CHF 3,6 millions par rapport à 2018, ils devront tous être financés par l'emprunt. Au vu de cette situation quelque peu difficile, nous, le conseil et la Commission des finances, devront veiller à une priorisation de ceux-ci. En clair, les futurs investissements seront-ils absolument nécessaires ? Peut-on y surseoir ? Combien de temps ? Ou peut-on tout simplement les renvoyer aux calendes grecques ?

Conclusion

En considération de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le budget tel que présenté et donc de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

- d'adopter le budget du service des finances communales pour l'an 2019 par CHF 51'196500.- aux recettes et CHF 53'575'835.- aux dépenses.

Commission des Finances



Michel Conne
Président